



Séance du conseil municipal du lundi 14 janvier 2019

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 7 janvier 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-neuf heures

Présents :

MM. MORIN, COSTENTIN, RIVIER,
Mmes CARRILLO, MORTARA, RENARD,
MM. DARTIGOEYTE, DEGUDE, VERGNAUD

Absents excusés :

Mmes GRATIEN,
MM. JEAN, JOLYS, SANCHEZ,

Secrétaire de séance : M. DEGUDE

1- Approbation du PV de réunion du 11 décembre 2018

2- Renouvellement contrat PEC

Demande de renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétence pour une durée d'un an, 30 heures par semaine. Sollicitation de l'aide de l'Etat.

3- Adhésion du SIAEPA CASTETS-EN-DORTHE au SMEGREG

Autorisation donnée au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Castets-en-Dorthe d'adhérer au Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Ressources en Eau de la Gironde.

4- Admission en non-valeur

Refus d'admettre en non-valeur des créances de taxes d'urbanisme d'un montant de 1 406 €.

5- Renouvellement ligne de trésorerie

Décision de demander l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 50 000 € sur une durée de 12 mois, auprès du Crédit Agricole.

6- Commerce de la boulangerie

En l'absence du dossier du 2^{ème} candidat à la reprise du commerce, le choix du candidat est remis au prochain conseil. Une relance va lui être faite afin de pouvoir procéder à un choix objectif.

7- Questions diverses

- Attribution d'une subvention à la nouvelle association de parents d'élèves (APE)
- Points d'Apport Volontaires (PAV) : problèmes d'incivilités récurrentes
- Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gironde (SCoT) : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) va être présenté au moyen de réunions publiques.

- PLUi : classement de la commune de Coimères en pôle intermédiaire
- Sécurité routière : acceptation de la ville de Langon pour le projet de sécurisation de la VC 7
- Mise en place d'un cahier de doléances
- Association Restauration Eglise : l'association va devoir renouveler son bureau suite au décès du président actuel.

Les détériorations des peintures murales dues à un manque de circulation de l'air vont être reprises sans surcoût pour la commune

- Journal LE REPUBLICAIN : acceptation du devis pour la parution d'un reportage sur 2 pages mettant à l'honneur la commune de Coimères

Fait à Coimères, le 28 janvier 2019